



Installation du conseil de développement PETR Vidourle Camargue



Aimargues – Mardi 4 mai 2021



Ordre du jour

1. Présentation des membres
2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement
3. Signature de la charte d'engagement des membres
4. Présentation des résultats de la commission « Habitat » sur le dispositif « Permis de louer »
5. Calendrier des travaux participatifs à venir et prochaine rencontre

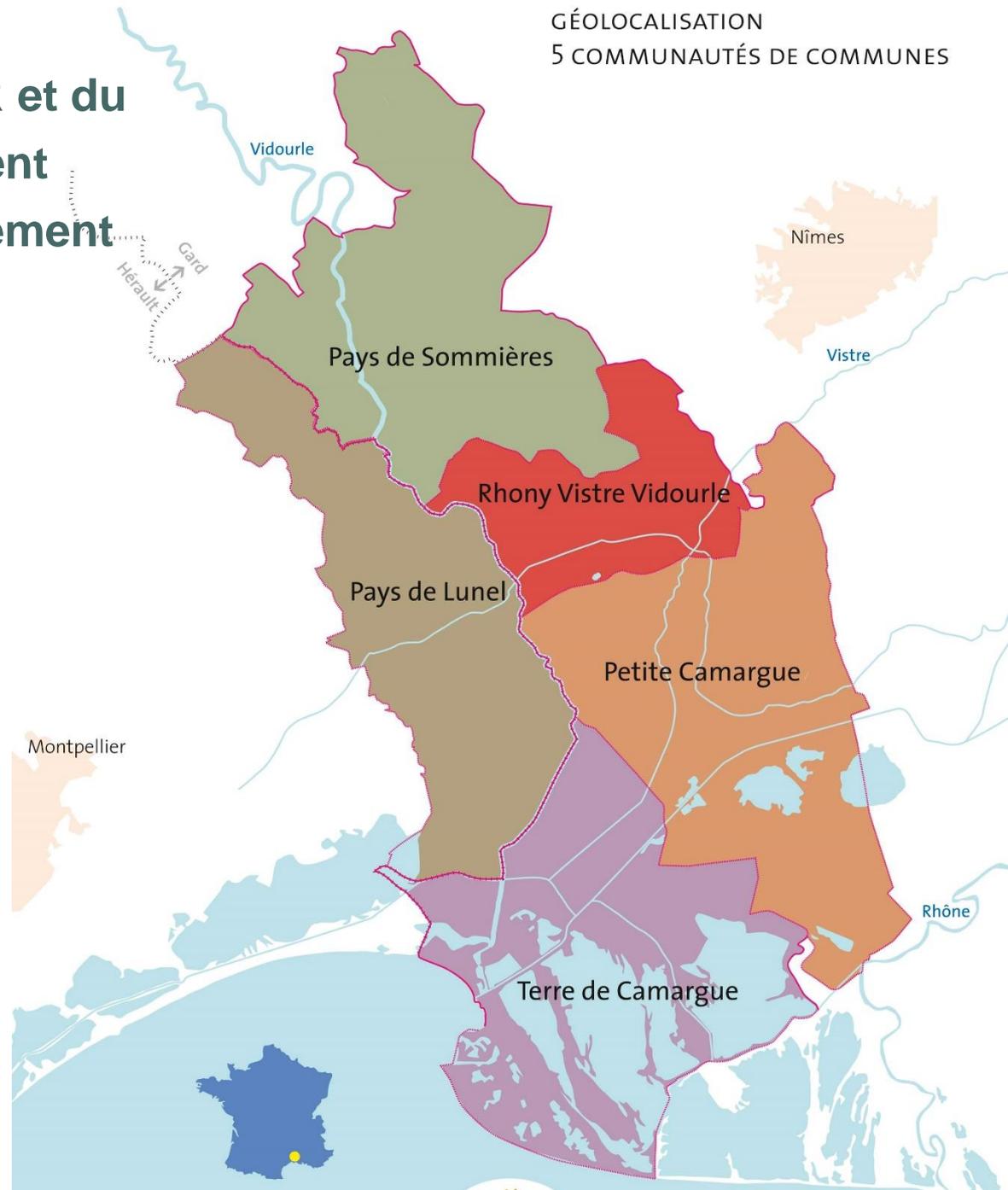
1 – Présentation des membres du conseil

NOM PRENOM	Activités	
CC Terre de Camargue		
GAIDAN Thierry	Guide oenotouristique/commerçant	
ARRAGON Frédéric	Viticulteur, président cave coop Les sableons	
VALLES Bellinda	Communication, marketing, stratégie entreprises	
SARRUS Philippe	Guide touristique	
CC Petite Camargue		
CONSTANT Claude	Retraité exploitant agricole	
JOLIVEL Bertrand	Marketing digital/formateur	
OUAYOUN Alain	Chef d'entreprise agencement bureaux	
ROUVIN Frédéric	Chef d'entreprise, quincaillerie, agricole...	
CC Rhône Vistre Vidourle		
SEIGNEURIN Stéphane	Chef d'entreprise digital/télécom	
MORO Eric	Directeur commercial/responsable énergie	
SANCERNI Samuel	Directeur entreprise diagnostic med/imagerie	
ROUGET Bernard	Directeur développement-Perrier	
CC Pays de Sommières		
COUVREUR Florence	Directrice centre hébergement CART	
LEFORT Robert	Formation/insertion/social	
AVESQUE Alain	Retraité établissement social/insertion/handicap	
RODRIGUEZ Denis	Artisan électricien élu CMA	
CC Pays de Lunel		
GALLARDO François	Achitecte, formateur	
FLUTET Gilles	Géographe, produits agricoles, INAO	
FONTANA Jean François	Communication/animateur radio	
GIRON Mélanie	Ingénieur agroalimentaire	

2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Le PETR Vidourle Camargue en quelques chiffres :

- Créé en novembre 2005 = 16^{ème} anniversaire
- Syndicat mixte fermé
- Membres : 5 EPCI
- 50 communes
- 150 000 habitants
- Zone périurbaine et rural complémentaire aux villes de Montpellier et Nîmes



2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Le PETR est un fédérateur d'énergies

Le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population.

Il agit avec les communautés de communes pour mener des réflexions ou conduire des actions.

Il facilite pour les collectivités locales l'examen de projets par les partenaires (Etat, Région, Départements) et apporte un soutien à l'ingénierie de projet.

Il porte et contractualise les financements européens, d'Etat et régionaux en tant que territoire de projets.

2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Un projet de territoire en 3 défis

3 défis thématiques

Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- Transition climatique et énergétique
- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, habitat

Développement économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- Accueil et développement d'entreprises
- Tourisme
- Emploi-formation

Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- Mobilité, réseaux
- Culture et patrimoine
- Vivre ensemble

2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Des élus représentant l'ensemble des communes et EPCI organisés en comité syndical et en bureau syndical :

- Président : Pierre MARTINEZ
- 1er Vice-président : M. Philippe GRAS (Développement éco, Conseil de développement)
- 2ème Vice-président : M. Jean DENAT (Transition énergie, cadre de vie et biodiversité)
- 3ème Vice-président : M. Thierry FELINE (Projet de territoire)
- 4ème Vice-présidente : Mme Véronique MARTIN (Culture, patrimoine et mécénat)
- 5ème Vice-présidente : Mme Marielle NEPOTY (Développement touristique)
- 6ème Vice-président : M. André BRUNDU (Savoir-faire et des traditions)
- 7ème Vice-président : M. Thierry AGNEL (Finances et de la commande publique)

Une équipe technique de 7 personnes pour mener les missions :

- Animation et gestion du syndicat
- Ingénierie et animation des financements et contrats territorialisés
- Service SIG mutualisé
- Club d'entreprises
- Mission Patrimoine
- Mission Tourisme

2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Le Conseil de développement : le partenariat public-privé au sein du PETR

Il est l'organe consultatif représentant la partie citoyenne du PETR (20 membres).

Le Président du PETR désigne son président. Parmi les membres, 5 délégués sont désignés pour constituer en partie le public des comités syndicaux.

Le conseil est renouvelé à chaque élection communautaire.

Son rôle est de participer aux travaux de réflexions du PETR (notamment sur le projet de territoire) et peut travailler sur des sujets et thématiques en commission permettant d'enrichir les pratiques du territoire.

Il se réunit au moins une fois par an et remet un rapport d'activité en fin d'année aux élus du PETR.

Les élus et l'équipe technique du PETR accompagnent et valident les travaux des commissions et du conseil.

2. Présentation du PETR et du fonctionnement/règlement du conseil de développement

Conseil de développement : le partenariat public-privé au sein du PETR

Un **règlement intérieur** prévoit son fonctionnement. Le document vous a été adressé dans la convocation et présente les points suivants :

- Dispositions générales : constitution, objet, missions, durée, siège et code déontologique des membres du conseil de développement :

« Les membres du conseil de développement du PETR Vidourle Camargue, s'engagent à représenter la collectivité territoriale dont ils sont les ambassadeurs et sont solidaires des décisions prises par l'organe décisionnel. Ils appartiennent à une équipe de réflexion collective où la parole est gérée pour l'expression de tous et respecte un devoir de réserve à l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil de développement. Ils ne s'expriment pas au nom de la collectivité et des élus. Chaque membre garde à l'esprit que la mission confiée répond à l'intérêt général du territoire, s'inscrit dans la durée et ne défend pas des intérêts personnels. »

- Administration et fonctionnement du Conseil de développement : composition, présidence, fonctionnement, commissions thématiques, ressources et moyens, renouvellement/retrait et exclusion.

**VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

3. Signature de la charte d'engagement des membres

Distribution des chartes d'engagement aux membres



Charte d'engagement et de bonne conduite

Conseil de développement du PETER Vidourle Camargue

Constitué de citoyens bénévoles, le conseil de développement a pour but de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Le conseil de développement aborde des sujets d'intérêt général et territorial. Positionné auprès des habitants et des acteurs du territoire, il peut éclairer la décision en faisant prévaloir une vision basée sur le dialogue avec les habitants et les acteurs.

Les dispositions concernant les Conseils de développement sont maintenant inscrites dans le Code général des collectivités territoriales.

Le conseil de développement siège au moins une fois par an en séance plénière, il peut se réunir en commissions thématiques qu'il aura préalablement créées.

Les membres du Conseils de développement du PETER s'engagent mutuellement à :

- Traiter de préoccupations communes ;
- Provoquer des regards croisés sur des thématiques communes en s'appuyant sur les apports de tous les membres, en mobilisant les acteurs (associations, syndicats, acteurs économiques...), ou encore des experts (universitaires...) ou des intervenants extérieurs ;
- Créer des solidarités entre territoires ;
- Formuler des propositions, établir collectivement certains critères ;
- Rédiger des contributions, des avis ainsi que des comptes-rendus de ses travaux ;
- S'évaluer (pour mesurer l'impact ou les résultats de son activité sur le territoire), mener des enquêtes auprès de publics spécifiques, pour enrichir un processus évaluatif, et accompagner les acteurs locaux à interroger les impacts de leurs actions.

Je soussigné(é).....

Atteste avoir connaissance de l'engagement que représente ma venue au Conseil de développement du PETER Vidourle Camargue et du respect du règlement intérieur, m'engage à prendre part aux réunions ainsi qu'à respecter le devoir de confidentialité.

Fait à :

Le :

Signature :

4. Présentation des résultats de la commission « Habitat » sur le dispositif « Permis de louer »

Menée par Claude Constant, Robert Lefort et Alain Avesque

5. Calendrier des travaux participatifs et prochaine rencontre

- **Format des prochaines rencontres du conseil de développement ?**
(préférences horaires, jours, etc.)
- **Prochaine assemblée plénière :** désignation Président et délégués, mise en place des commissions de travail (mercredi 7 juillet)
- **Travaux participatifs à venir pour l'actualisation du projet de territoire et le renouvellement des dispositifs contractuels 2021-27 :**
 - **Jeudi 27 mai - 18h30 à Aimargues**
« Validation du diagnostic et identification des forces et des faiblesses du territoire »
 - **Jeudi 10 juin- 14h à Aimargues**
« Elaboration et priorisation de la stratégie à mener sur la période 2021-27 »

